



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4383

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Système d'information du très haut débit (projet THD) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4383**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Système d'information du très haut débit (projet THD) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La politique d'aménagement numérique conduite par la Communauté urbaine de Lyon vise à renforcer l'attractivité de son territoire à l'échelle internationale et créer les conditions de l'innovation et de la croissance nécessaires à son développement économique.

La disponibilité d'offres très haut débit (THD) concurrentielles est en effet devenue un critère d'implantation et de développement essentiel pour les entreprises et les projets. C'est également une condition majeure du développement de nouveaux services en réponse aux modes de vie et usages tels que l'intelligence des objets, l'économie du contenu ou encore l'internet appliqué au secteur énergétique ou aux transports et à la mobilité.

Le déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le territoire doit permettre d'anticiper la croissance à venir des besoins en débit comme le développement d'usages et de services nouveaux.

Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN et SCORAN) ont mis en évidence que la desserte en THD du territoire, avec des services disponibles à un coût abordable, ne pourrait être effectuée par le seul investissement des opérateurs privés à une échéance compatible avec ces objectifs de développement économique et territorial.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon a adopté, en 2010, puis en 2012, une première délibération portant attribution d'une compétence en matière de réseaux de communications électroniques à TDH et une seconde délibération portant sur sa stratégie d'aménagement numérique du territoire, avec pour objectifs :

- une desserte généralisée du territoire en fibre optique, avec notamment la mise en œuvre des réseaux FTTH (fiber to the home) destinés au résidentiel,
- une échéance fixée à 2019 pour assurer cette desserte,
- une réelle ouverture concurrentielle des réseaux mis en œuvre, pour disposer des offres les plus attractives possibles, notamment pour les entreprises et les services publics.

Le projet THD de la Communauté urbaine met en œuvre :

- un partenariat conventionnel avec les opérateurs privés qui investissent sur l'agglomération pour suivre et faciliter leurs déploiements sur le territoire,
- le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) complémentaire, sur les secteurs ou cibles non couverts par les opérateurs privés : zones d'activités économiques, grands immeubles d'entreprises du diffus et bâtiments et services publics. Ce réseau public est susceptible d'être étendu aux zones résidentielles moins denses, en cas de carence des initiatives privées. Ce réseau public fait actuellement l'objet d'une procédure de délégation de service public,
- l'organisation d'un guichet unique THD, point d'entrée de toutes les parties prenantes (opérateurs privés, communes et partenaires publics, futur délégataire) pour faciliter les déploiements, gérer les situations complexes et proposer des processus formalisés pour traiter les interventions et demandes courantes,

- un système d'information et des outils informatiques nécessaires au pilotage de cet ensemble.

Les objectifs du système d'information THD consistent à doter la Communauté urbaine d'un système d'information et d'outils informatiques adaptés pour prendre en compte cette compétence institutionnelle nouvelle et assurer un pilotage efficient de son intervention. Il s'appuie, d'une part, sur une étude des processus à mettre en œuvre et, d'autre part, sur une étude préalable d'urbanisation, qui a permis d'identifier les différentes organisations et applications existantes concernées.

Le coût global du déploiement de ce système d'information du THD est estimé à 1 200 K €, correspondant à un déploiement progressif en plusieurs étapes :

- étape 1 : mise en œuvre du cœur de la nouvelle solution informatique avec un système d'informations géographiques (SIG) pour la gestion des réseaux, un outil de gestion documentaire et un progiciel de gestion des demandes adressées au guichet unique THD,

- étape 2 : développement d'outils informatiques pour la gestion de l'occupation du domaine public et la gestion des redevances, l'exploitation des données THD,

- étape 3 : développement des outils pour le pilotage THD notamment lié au suivi des déploiements et de l'exploitation du futur réseau d'initiative public (RIP) en délégation de service public.

Le calendrier de ce projet permettant de procéder par étapes successives étant défini, il paraît opportun d'acter la première étape dans un premier temps et de procéder à une individualisation partielle de ce projet à hauteur de 300 K€ TTC pour couvrir cette première phase de ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création et le financement du projet informatique système d'information du très haut débit.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 300 000 € TTC sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 85 000 € en dépenses en 2014,

- 215 000 € en dépenses en 2015 sur l'opération n° OP28O2918.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.